

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux contribuables de Chambly et à qui de droit, que le rôle de perception de la taxe foncière pour l'année 2025 a été déposé à mon bureau, situé au 56, rue Martel, à Chambly. Les comptes de taxes seront donc mis à la poste le lundi 3 février 2025.

Pour l'année 2025, tout compte de taxes dont le montant excède 300 \$ est payable en quatre (4) versements égaux :

- Premier versement : 5 mars 2025
- Deuxième versement : 14 mai 2025
- Troisième versement : 9 juillet 2025
- Quatrième versement : 8 octobre 2025

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration prévus à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ chapitre C-19)*, soyez avisés qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer au numéro de téléphone suivant : 450 658-8788.

Donné à Chambly,
Ce 29 janvier 2025

René Gauvreau, OMA
Directeur et trésorier — Service des finances

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

Je soussigné, René Gauvreau, trésorier de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public concernant le rôle de perception 2025, dans le Journal de Chambly, édition du 29 janvier 2025.

J'ai affiché une copie au bureau de la Mairie, ce 29^e jour de janvier 2025.

En foi de quoi, je donnerai le présent certificat à Chambly, ce 29^e jour du mois de janvier 2025.



René Gauvreau, OMA
Directeur et trésorier — Service des finances